

Kigali, le 27 août 1956

P.M.



N° 4889/S.V.

- Transmis copie pour information à:
- Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.
  - Mwami du Ruanda c/o son Conseiller à NYANZA

OBJET:  
8ème session du Conseil  
Supérieur du Pays.

A Monsieur l'Administrateur du Territoire  
de et à

KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

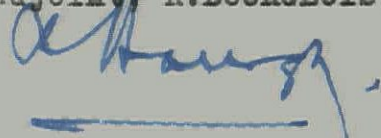
J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil Supérieur du Pays a émis un avis favorable à l'instauration de taxes dipping-tanks pour rembourser les emprunts devant servir à l'établissement des dipping-tanks.

Un seul territoire (Astrida) a soumis à l'approbation du Mwami de nouvelles décisions de taxes pour 1956.

Le Mwami estime qu'il est inopportun d'établir des taxes en fin d'année et suggère que toutes les chefferies présentent leurs décisions pour 1957 au mois de novembre prochain.

Je me rallie à l'avis du Mwami.

Pour le Résident du Ruanda empêché,  
Le Résident-Adjoint, R. BOURGEOIS,



P.S. Ceci ne change en rien l'approbation de perception de taxes qui fut déjà donnée précédemment pour 1956, le mwami ayant approuvé au cours de la 6ème session du Conseil Supérieur du Pays du Ruanda, toutes les taxes pour dipping-tanks mais réduites à 15 frs maximum par tête de bétail.